

MULTIGARANTIES VIE PRIVÉE

OUI 90 F soit 102 F avec les taxes
POUR TOUTES LES GARANTIES DONT VOUS AVEZ BESOIN
en tant que chef de famille.

OUI 90 F et UN SEUL CONTRAT
pour remplacer cette multitude de polices dont vous êtes submergé.

OUI, DANS CES 90 F EST COMPRISE LA GARANTIE DE VOS BIENS pour :
- le vol - l'incendie - le dégât des eaux - la tempête -
- les accidents ménagers - bris de glace -
AVEC FRANCHISE DE 150 F

MAIS AUSSI AVEC CES 90 F EST COUVERTE :

VOTRE RESPONSABILITE CIVILE,
CELLE DE VOTRE CONJOINT et DE VOS ENFANTS.
Dans le cadre de votre vie privée, en dehors de votre activité professionnelle, vous êtes garanti pour tous les dommages causés aux tiers. Certains risques sont exclus, comme l'utilisation d'un véhicule automobile, la pratique de la chasse et de certains sports.

VOTRE RESPONSABILITE CIVILE,
VIS-A-VIS DE VOS VOISINS (recours des voisins)
OU VIS-A-VIS DE VOTRE PROPRIETAIRE (risque locatif).
Et dans ce contrat, la MACIF a ajouté

LA GARANTIE COMPLEMENTAIRE DONT VOUS AVEZ BESOIN :
L'INDIVIDUELLE et LA DEFENSE RECOURS

POUR CES 90 F

la MACIF s'engage, en cas d'accident,
— à vous indemniser, en complément de la Sécurité Sociale, de vos frais d'hospitalisation, d'ambulance, de prothèse
— à vous verser un capital

- en cas de décès : 10 000 F (1 million d'anciens francs),
- en cas d'invalidité : la totalité ou une partie d'un CAPITAL DE BASE de 20 000 F
- à vous défendre devant les tribunaux.

ET POUR UNE SOMME MODIQUE, vous pouvez multiplier ces capitaux par 2 - 3 - 4 - 5 ou même 9.

OUI 90 F POUR TOUT CELA et donc L'ASSURANCE SCOLAIRE pour TOUS VOS ENFANTS MINEURS

et aussi l'assurance « Villégiature », l'assurance « Camping », ainsi que les dégâts causés à vos biens par les chutes d'avion, le franchissement du mur du son, etc.

OUI POUR 90 F la MACIF, Société à forme mutuelle sans but lucratif
vous offre **TOUTES CES GARANTIES** sur :

— UN CONTRAT GLOBAL sans tracasseries inutiles, sans déclarations inutiles et souvent erronées sur la valeur de vos biens, sans règle proportionnelle ;
— LE CONTRAT COMPLET DONT VOUS AVEZ BESOIN AVEC UNE GESTION SIMPLE, TRES SIMPLE ;
et pour vous qui êtes déjà sociétaire et qui avez une voiture assurée par la MACIF : PAS DE FRAIS SUPPLEMENTAIRES A L'ECHEANCE.

Et n'oubliez pas ce conseil :

Tous les contrats MACIF sont résiliables annuellement. Ne souscrivez jamais un contrat résiliable tous les dix ans.

Si vous avez souscrit un contrat « incendie » qui n'est pas résiliable actuellement, renseignez-vous : en complément (en particulier R.C. et individuelle), le contrat MVP-MACIF est généralement la solution la moins onéreuse.

Si vous désirez des renseignements complémentaires, adressez-vous à nos Bureaux ou envoyez-nous le papillon de la page 13.